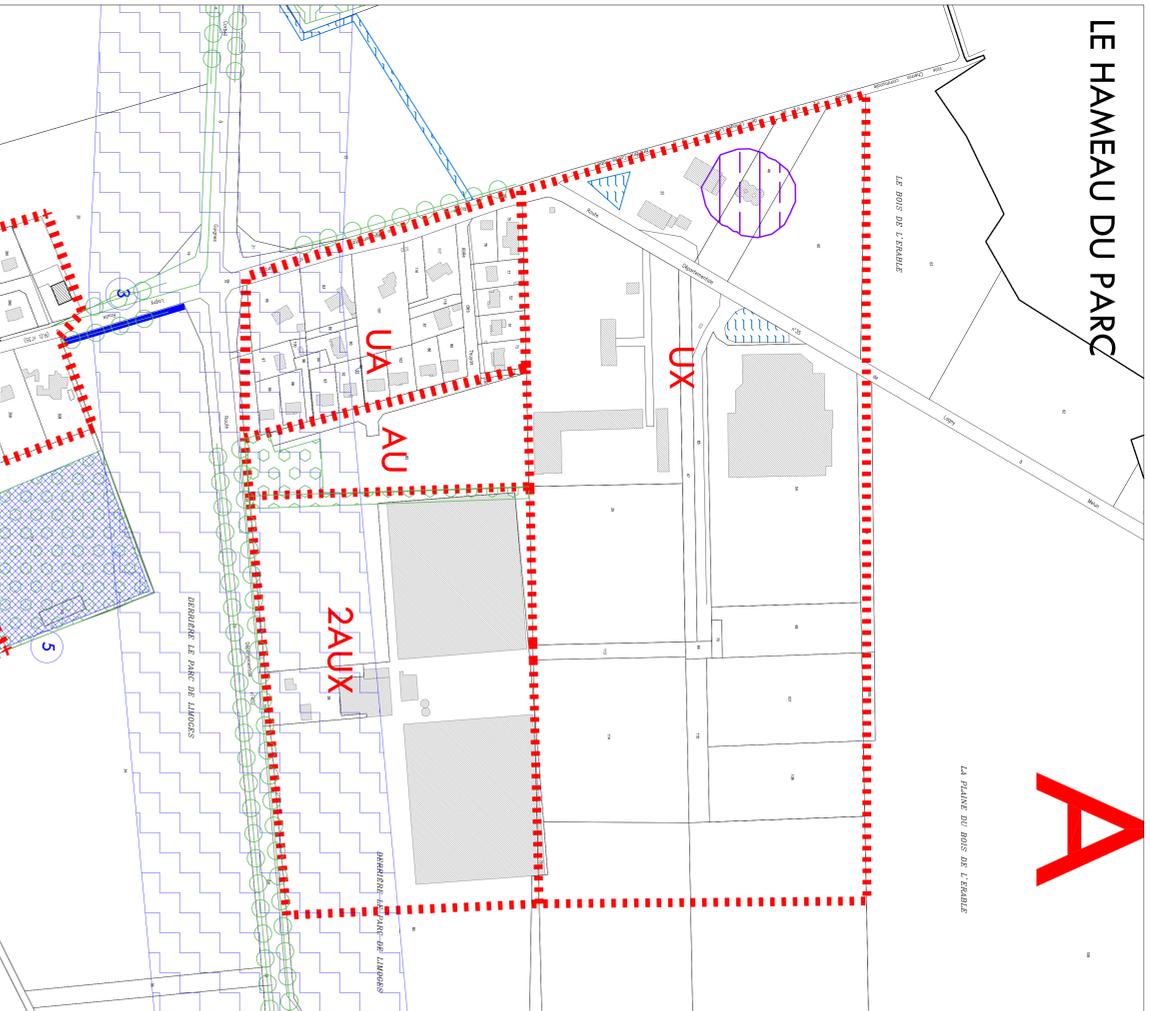


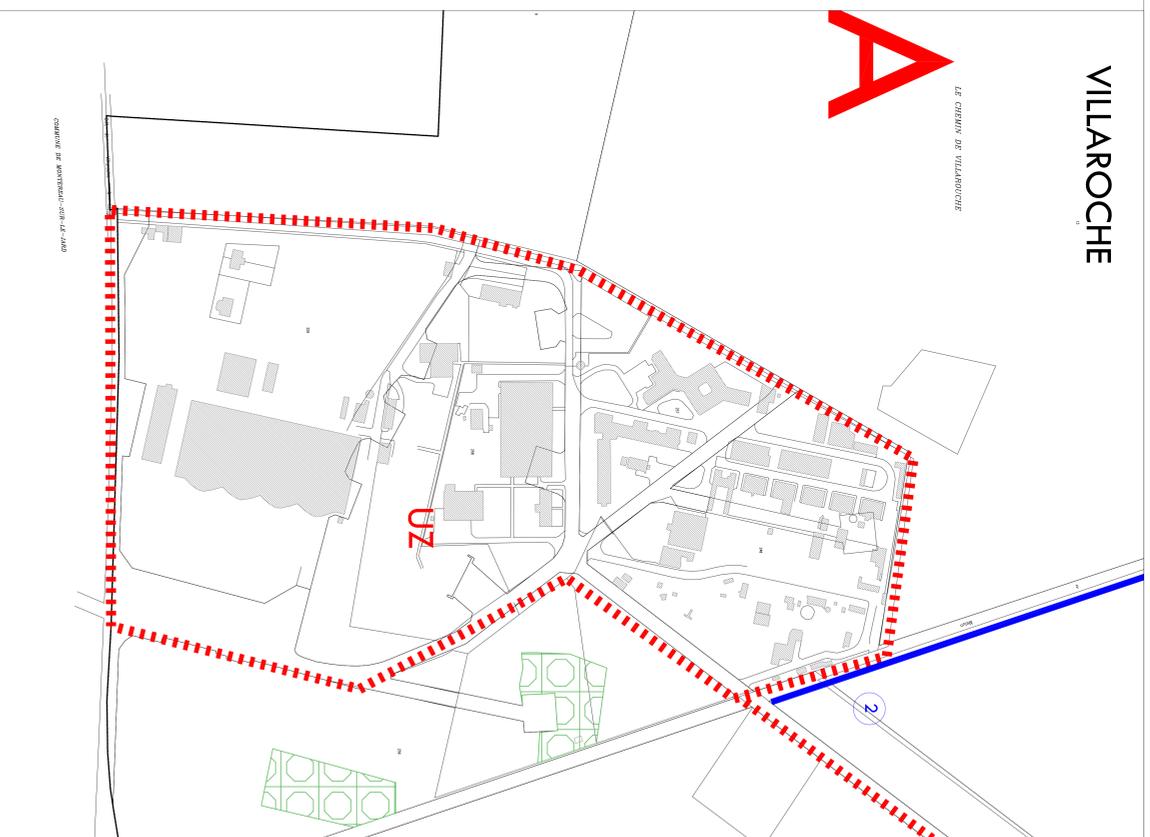
LE HAMEAU DU PARC

A



VILLAROCHE

A



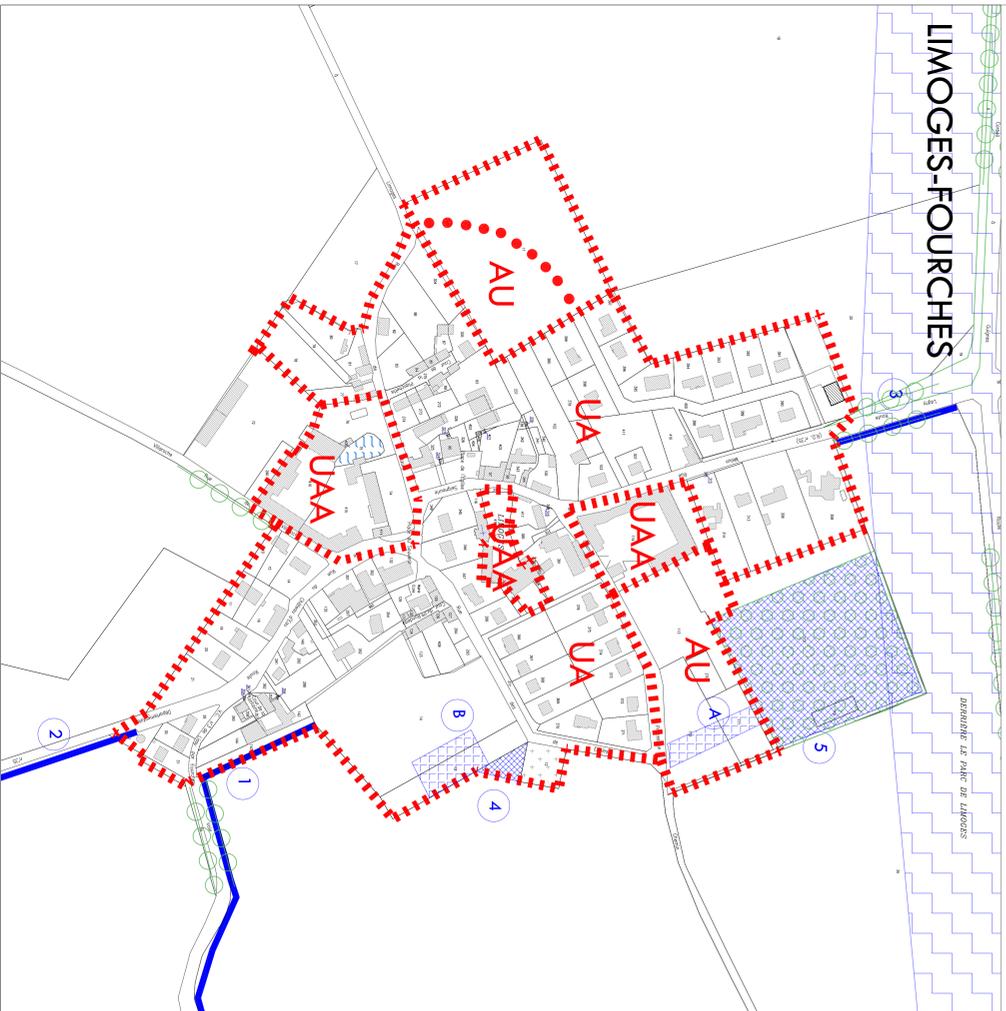
Liste des emplacements réservés

- 1 - Voie douce - Commune
- 2 - Voie douce - Commune
- 3 - Voie douce - Commune
- 4 - Extension du cimetière - Commune
- 5 - Espace vert - Commune
- 6 - Élargissement voirie - Commune
- 7 - Aménagements voirie et des abords - Commune

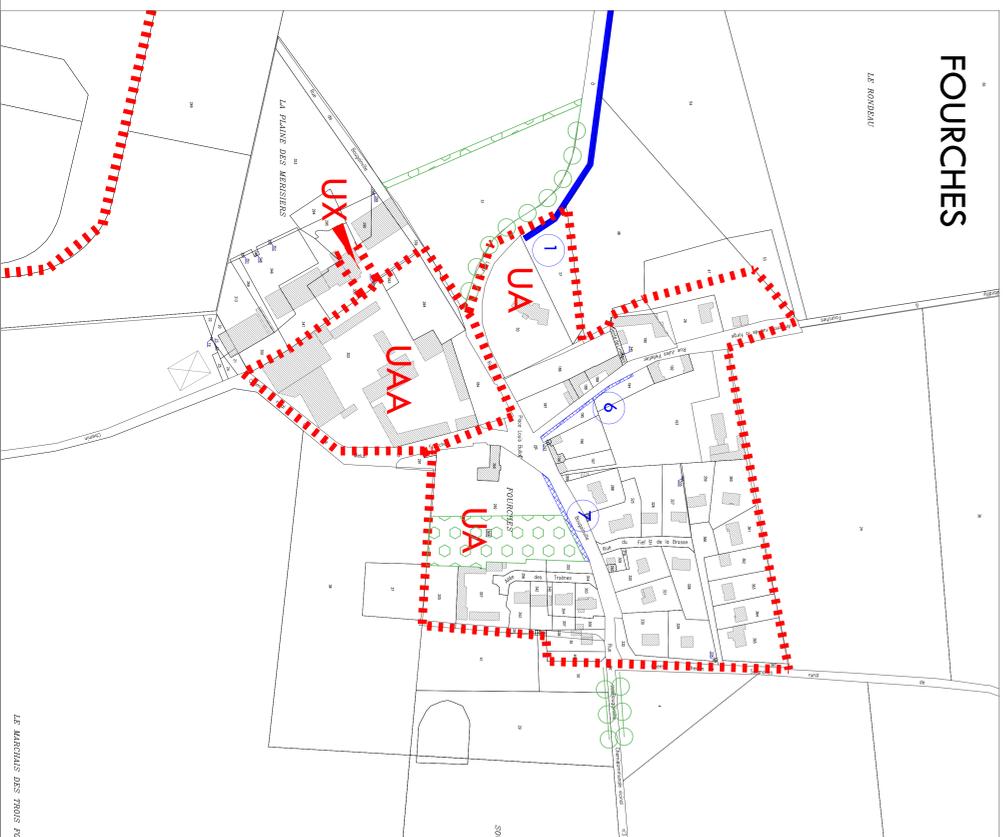
Liste des servitudes d'urbanisme

- A - Servitude pour la réalisation d'une voie douce - Commune
- B - Emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux de taille n'exécédant pas 4 pièces (L173-2-9 du code de l'urbanisme) - Commune

LIMOGES-FOURCHES



FOURCHES



	limite de zonage
	principe de voie véhicules
	principe de voie piétonne
	alignement - espace boisé classé ou titre de l'article L 130.1 du code de l'urbanisme
	espace boisé classé ou titre de l'article L 130.1 du code de l'urbanisme
	espace boisé à aménager ou à créer
	emplacement réservé
	servitude d'urbanisme
	protection des milieux humides
	protection autour du site
	secteur de nuisance sonore

LIMOGES-FOURCHES

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

LE Village et les hameaux - ÉCHELLE 1/2000

